



COMMUNE DE SAINT-BAUZILE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL N° 6**

Séance du mardi 27 juin 2023 à 20 h

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Procuration
Michel HEYRAUD	X			
Jean-Paul AUGIER	X			
David BOULLANGER	X			
Maxime CARTE	X			
Jérôme GRIMAUD	X			
Elodie KOPEC	X			
Karinne NEGRE	X			
Marie-Pierre REYNIER	X			
Bernard ROSSETTI	X			
Laetitia TAMBAU	X			
Nicolas ZANANDREIS	X			

Secrétaire de séance : Laetitia TAMBAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire au sein du Conseil. Laetitia TAMBAU s'est désignée pour remplir cette fonction.

Lecture du dernier procès-verbal (30 mai 2023) et approbation à la majorité des présents – 10 POUR, 1 ABSTENTION, 0 CONTRE.

A l'ordre du Jour ;

1 – FESTIVITES

1.1 14 juillet

Le barnum 8 m x 5 m, installé préalablement pour la fête de l'école du samedi 24 juin et utilisé habituellement pour le 14 juillet, a été détruit lors de l'intempérie du jeudi 22 juin. La mairie de St Vincent-de-Barrès a accepté de nous prêter leurs 2 barnums pour le jour des festivités.

Le petit barnum a, quant à lui, été décousu et Monsieur le Maire et Marc FLORENTIN des services techniques vont l'amener pour réparation.

La mairie de Meysse s'est proposée de nous prêter un podium pour la représentation musicale de l'orchestre MASCARA.

La plupart des élus du Conseil Municipal, seront présents pour aider à l'organisation et au bon déroulement des festivités.

1.2 Inauguration du bar restaurant

Les cartons d'invitation ont été envoyés et la salle polyvalente est réservée le vendredi 8 septembre à 18h30 en cas de repli.

2 – PERSONNEL

2.1 Congés estivaux

Monsieur le MAIRE présente le tableau des congés du personnel, en pièce annexe, pour cet été.

Cette année, il n'y aura pas de permanence des élus pour remplacer les agents techniques en congés (à ce jour, il n'y a pas de réservation de la salle polyvalente prévue pendant les congés de Madame Corinne BERTHAUD et pas de lagunage ni d'arrosage).

2.2 Formation d'intégration

Maryline CALABRIN, secrétaire de la mairie, stagiaire, sera en formation d'intégration obligatoire en présentiel les 14,15, 18, 19 et 20 septembre 2023 au Pouzin.

La fermeture du secrétariat sera notifiée via Facebook et affichée à la porte de la mairie.

3 – AUTRES

3.1 Adressage

Monsieur Bernard ROSSETTI, 2^{ème} adjoint, annonce que la liste des habitants a été mise à jour avec Monsieur le Maire et Monsieur Maxime CARTE, 3^{ème} adjoint.

Le devis d'Ardèche Signalisation Rochemaure a été retenu pour la conception des panneaux et des plaques. La commande devrait être finalisée en septembre.

3.2 Bulletin municipal

Madame Karinne NEGRE, 1^{ère} adjointe, est en attente de la maquette finale, avant relecture.

3.3 Reversement du FCTVA

Le reversement du Fonds de Compensation de la TVA a été reçu le 14 juin 2023 pour la somme de 6 736,30 euros.

3.4 Visite du jury du label Villes et Villages Fleuris – 14 juin 2023

Monsieur le Maire, Monsieur Bernard ROSSETTI, 2^{ème} adjoint et Monsieur Marc FLORENTIN, responsable des services techniques, ont accueilli le jury du label Villes et Villages Fleuris.

Monsieur Bernard ROSSETTI, 2^{ème} adjoint, explique au Conseil Municipal que le label récompense l'engagement de la qualité de la vie à travers le paysage et que les critères d'évaluation sont plus larges que le simple fleurissement d'une commune : le jury tient compte de la démarche environnementale, l'utilisation de l'eau et des broyats, les actions mises en œuvre pour favoriser la qualité de l'espace public, la cohérence des aménagements paysagers et sa gestion...

Le jury a reconnu la quantité du travail fourni par les agents.

La délibération sur la conservation du label d'une fleur ou l'obtention d'une supplémentaire est attendue plus tard dans l'année.

3.5 Permis de construire – bâtiment agricole – quartier Cassès

Pour la demande supplémentaire concernant l'accès, la sortie prévue au ras du bout de la propriété de Monsieur Marc PICCI, a été refusée par le Maire, exigeant une sortie plus loin et plus lisse – pas en angle droit dans une pente.

La haie également préconisée, juste en dessous de la maison de Monsieur PICCI, cache la vue sur la vallée et Monsieur le Maire demande donc l'implantation de la haie sur la parcelle pour casser la hauteur du bâtiment.

Monsieur le Maire annonce qu'il rencontrera le pétitionnaire afin d'en discuter.

Bien que cela n'ait pas de rapport avec le projet du bâtiment agricole mais avec le quartier Cassès, Monsieur le Maire précise qu'une demande de devis sera faite par la commune pour la mise en place d'une borne incendie, afin de protéger le quartier.

3.6 Conseil d'école

Le Conseil d'école s'est réuni le 15 juin à St Lager-Bressac.

Madame Karinne NEGRE, 1^{ère} adjointe fait un synopsis de la réunion et annonce qu'aucune fermeture des classes du RPI n'est prévue à la prochaine rentrée scolaire – 184 enfants étant à ce jour inscrits.

L'année scolaire fut globalement positive et l'Inspectrice de l'Académie a salué le bon suivi pédagogique des enfants, ne notant aucun problème de niveau scolaire par rapport aux autres écoles et ce, malgré les arrêts maladie d'une institutrice de l'école de St Lager-Bressac qui a suscité une continuité de remplacements pédagogiques et inquiété certains parents.

L'Inspectrice a également fait part aux parents du bon fonctionnement des écoles tant au niveau du ramassage scolaire, de la cantine et de l'état des écoles du RPI.

L'Inspectrice a également fait l'éloge de la quantité et qualité pédagogique des sorties scolaires telles que la visite de grottes, des archives, des sorties ski et piscine et le cinéma entre autres.

3.7 Subventions 2023 : mise aux normes du bar restaurant du village

Le Conseil Départemental, dans le cadre d'Atout Ruralité 07, a accordé la subvention 2023 pour la mise aux normes du bar restaurant du Village - à hauteur de 40% du projet, soit 5 652 euros. La demande de versement a été envoyée.

Concernant la subvention 2021 pour l'aménagement de l'espace communal adressée à la Région, l'aide financière nous a été refusée par courrier la semaine dernière.

3.8 Classement des voies communales

La Dotation de Solidarité Rurale (« DSR »), comprise dans la Dotation Globale de Fonctionnement et établie en 3 fractions (bourg-centre, péréquation et cible) est attribuée par l'Etat aux communes de moins de 10 000 habitants pour tenir compte des charges qu'elles supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Les fractions Péréquation et Cible de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont réparties pour 30% de leur montant proportionnellement à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Le classement des voies communales participe au calcul de la DSR.

Pour ce fait, le dernier tableau de classement des voies communales, approuvé par Délibération du Conseil Municipal le 23 novembre 2009 et reçu en Préfecture le 7 décembre 2009, recense 14 858 ml de voies communales.

Cependant, le calcul de la DSR a continué sur la base des 12 800 ml de voies communales, recensés en 1986.

Après en avoir alerté la Préfecture, la longueur des voies de la commune devrait être mise à jour pour le calcul de la DSR, dès 2024.

Une lettre de réclamation sur les années antérieures a donc été envoyée au Préfet.

3.9 Débroussaillage obligatoire et plantations débordantes de particuliers sur les voies communales

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un avis de rappel sur le débroussaillage et les plantations débordantes sera publié sur les pages Facebook de la commune ainsi que par voie électronique aux administrés abonnés.

Un courrier individuel sera ensuite envoyé aux particuliers aux plantations débordantes sur les voies communales.

3.10 Dates des prochains conseils municipaux

Mardi 29 août et mardi 26 septembre à 20 h.

4 – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire ajourne la séance.
Séance levée à 21H45.

Le Maire
Michel HEYRAUD



La Secrétaire de séance
Laetitia TAMBAU

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Laetitia TAMBAU.